

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR TEINTES ET STORES

1. Adressage	
Adresse de l'ouvrage	
N° parcelle, n° ECA, n° CAMAC	
Note au recensement architectural	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> (si connu)
Propriétaire	Nom Adresse Téléphone
Requérant, Auteur des plans	Nom Adresse Téléphone
Architecte ou entreprise en charge des travaux	Nom Adresse Téléphone
Envoi du permis	Nom Adresse
Facturation	Nom Adresse

2. Teintes : à compléter par l'architecte ou l'entreprise selon les travaux prévus				
	Matériaux	Couleur (NCS / RAL)	Aspect (brillant, mat, satiné)	Référence / Echantillon
Façades				
Soubassement				
Encadrements en maçonnerie				
Encadrements en menuiserie				
Volets, stores				
Balcons				
Serrurerie				
Porte				
Fenêtres				
Ferblanterie				
Couverture				
Avant-toit				
.....				
.....				

3. Description succincte des travaux

--

4. Emolument, adressage et documents à transmettre

L'émolument pour une autorisation de teinte est de **CHF 20.00** sauf si elle est liée à un permis de construire.

Formulaire et annexes à transmettre par pli postal à l'adresse suivante :

Service du territoire
Place du Château 10
CP 1112
1260 Nyon

Les documents à nous transmettre sont les suivants :

1. Un échantillon de chaque couleur et matériaux prévus (dimensions maximales 20 cm x 20cm)
2. Un photomontage ou plan avec indication des teintes prévues

La demande de teinte doit parvenir au Service deux mois avant le début des travaux.

Après analyse de votre dossier, des documents complémentaires peuvent vous être demandés.

5. Signatures

Lieu :

Date :

Propriétaire (ou représentant/administrateur)

Requérant

Architecte / Entreprise

.....

.....

.....

La signature du propriétaire est obligatoire, faute de quoi nous ne pouvons délivrer d'autorisation.

6. Cadre réservé aux services communaux

Date de transmission SDT à SDA :

Délai de réponse :

Annexes

Remarque SDT :

Visa et date :

Remarque SDA

Visa et date :

A remplir par le Service du territoire :

Décision

Accordée

Refusée